



*Signataire : Dilara Bayrak*

*Date de dépôt : 15 décembre 2022*

## **Question écrite**

### **Quelle réinsertion pour les personnes détenues à Genève ?**

Une des finalités de la prison, peut-être même la plus importante, est de permettre la réinsertion des personnes détenues. Genève ne l'ignore pas, puisqu'une réforme du concept de réinsertion<sup>1</sup> a été mise en place en 2017 par l'office cantonal de la détention (OCD).

Plus de cinq ans plus tard, il est nécessaire de savoir si cette réforme suffit et si elle a porté ses fruits.

A cet égard, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes, étant précisé que des statistiques par atelier seraient préférées :

- 1. Sur l'ensemble des établissements à Genève, lesquels disposent de programmes de réinsertion et de formations certifiantes ?*
- 2. Quels sont les programmes de réinsertion qui sont à la disposition des personnes détenues à Genève ?*
- 3. Combien de formations certifiantes sont à la disposition des personnes détenues à Genève ?*
- 4. Combien de ces formations donnent accès à un CFC ? Pourquoi l'ensemble des formations proposées ne donnent-elles pas cet accès ?*
- 5. Combien d'ateliers ont la reconnaissance d'entreprise formatrice ?*

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/5902/telecharger>

6. *Combien de personnes bénéficient chaque année de ces programmes de réinsertion et de formations certifiantes ? (Merci de fournir des statistiques séparées par atelier)*
7. *Combien de places sont disponibles pour les personnes qui souhaitent bénéficier d'une formation en lieu et place de l'astreinte au travail ?*
8. *Existe-t-il des listes d'attente pour l'accès aux programmes de réinsertion et aux formations certifiantes ? (Merci de fournir des statistiques séparées par atelier)*
9. *Quels sont les moyens mis à disposition par le Conseil d'Etat pour développer les programmes de réinsertion et des formations certifiantes, tant sur leur nombre, la quantité de places et aussi leur qualité ?*
10. *Combien de personnes détenues bénéficient d'un suivi effectif par le service de probation et d'insertion (notamment dans le cadre de la réinsertion) ?*
11. *Combien de personnes détenues à Genève bénéficient d'un plan d'exécution de la sanction (PES) ? Ceux-ci doivent, en principe, être élaborés dès l'entrée en exécution de peine, mais sont systématiquement repoussés, voire pas mis en place du tout.*
12. *A combien se chiffrent les prestations fournies par les personnes détenues dans le cadre de leur travail ? Quel serait le coût de celles-ci si elles devaient être externalisées ?*
13. *Lorsque des produits fabriqués par des personnes détenues sont vendus à l'extérieur, qui en touche les revenus ?*
14. *Existe-t-il des statistiques sur les personnes qui retrouvent un emploi à leur sortie de prison ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.